

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2022

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno RABUSSIER, Maire

**DATE DE CONVOCATION :**  
**16/06/2022**

**Etaient Présents :** Mesdames et Messieurs

Bruno RABUSSIER, Sarah HERRIBERRY, Elodie FREIRE JORGE, Sabine RABUSSIER, Éric DEVILLER, Jérôme BOURGEOIS, Daniel DRUART, Madame Laurence VAN DE WALLE

**AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION :**  
**16/06/2022**

**Absent(s/es) excusé(s/es) :** Monsieur Alexandre DELATTRE, Madame Véronique WOLFF, Madame Patricia LEMAIRE

**DATE D’AFFICHAGE DU  
COMPTE RENDU :**

**Absent(s/es) :** NEANT

*Nombre de Conseillers :*  
*en exercice : 11*  
*de Présents : 7*  
*de Votants : 10*

**Pouvoir :** Alexandre DELATTRE à Bruno RABUSSIER  
Véronique WOLFF à Jérôme BOURGEOIS  
Patricia LEMAIRE à Sabine RABUSSIER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents que Madame Elodie FREIRE JORGE sera **Secrétaire de séance**.

### N° 2022/14

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### N° 2022/15

#### VENTE TERRAIN COMMUNAL 8 GRANDE RUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat du terrain communal situé au 8 Grande rue 60190 Pronleroy cadastré B 1375, d'une superficie de 967 m<sup>2</sup>, relatif au PA 060 515 21 C0001 pour un montant de 60 000€ net vendeur auquel s'ajoute 5000€ de frais d'honoraires de l'agence à la charge du vendeur.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre d'achat de Madame Gilant Jessica et Madame Ledoux Wendy pour un montant de 65 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'offre d'achat de Madame Gilant Jessica et Madame Ledoux Wendy pour un montant de 60 000€ net vendeur.
- Charge Monsieur Anthony Gaillard, agent immobilier de l'agence immobilière Century 21 sis 12 rue de la République 60190 Estrées-Saint-Denis, mandaté par la commune de Pronleroy, de mener à bien cette opération.
- Autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à la vente dudit terrain.

### N° 2022/16

#### CONVENTION POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES AIRES DE JEUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention pour la vérification périodique des aires de jeux situées sur la commune de Pronleroy.

Plusieurs devis ont été demandés, notamment aux entreprises SOCOTEC, APAVE, CERES CONTROL France, BUREAU VERITAS ET PROLUDIC.

Après étude des différents devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 165,00€ HT annuel
- De signer la convention avec l'entreprise SOCOTEC
- D'autoriser Madame Sarah HERRIBERRY, adjointe aux affaires sociales, à signer l'ensemble des pièces afférentes à la vérification périodique des aires de jeux de la commune de Pronleroy.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 19h20

**Numéro d'ordre des délibérations prises n° 2022/14 à 2022/16**

<b>2022/14</b>	<b>Approbation du CR du CM du 17 mars 2022</b>
<b>2022/15</b>	<b>Vente terrain communal 8 Grande rue</b>
<b>2022/16</b>	<b>Convention pour la vérification périodique des aires de jeux</b>

